



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 22

N°DEL 2024\_10\_138\_9

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 20/12/2024  
Et publication ou notification  
Du 20/12/2024  
Le Maire,



Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Objet : FINANCES

Avance sur subventions 2025

**Présents :**

Bernard JOBERT	Gabrielle DALMAS
René CARANDANTE	Marie-Paule MAUDUIT
Catherine HURAUT	Jacques BUTTARD
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Pierre MONETON  
Chantal MALFAIT  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025 et des subventions aux associations et établissements publics, pour assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et permettre la couverture des charges, il est proposé au Conseil Municipal de verser mensuellement sur cette période une avance de subvention.

Dans cette même optique, il est également proposé d'attribuer aux associations suivantes, une avance de subvention mensualisée :

- Racing Club de la Baie (RC la Baie)
- Tennis Club de La Croix Valmer

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

**Considérant** que la commune souhaite assurer le bon fonctionnement du CCAS, du RC la Baie et du Tennis Club dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions,

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- **D'autoriser** le versement d'une avance de subvention répartie mensuellement au Centre Communal d'Action Sociale, au Racing Club de la Baie et au Tennis Club de La Croix Valmer
- **De répartir** ces versements sous la forme d'un acompte mensuel de 10% des subventions versées l'année précédente, à compter du mois de janvier et jusqu'au vote du budget primitif. Le solde sera ensuite réparti mensuellement jusqu'au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

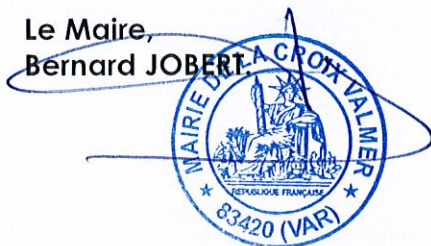
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT**



**Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

20 DEC. 2024

Le Maire

